

SNPF Flash info

Bulletin d'information des pédiatres du lundi 12 juillet

Pétition à diffuser Réponse du CNPP au rapport de l'Igas

La pétition (que vous retrouverez [ici](#)) dont nous vous avons informés du lancement (*SNPF Flash info* du 6 juillet dernier) commence à se diffuser.

Il faut maintenant passer à la vitesse supérieure.

Vous trouverez en page 2 l'affiche que nous vous invitons à reproduire puis à faire en sorte qu'elle n'échappe pas au regard des parents de vos patients. Apposez-la sur les murs de votre salle d'attente et/ou de votre bureau, voire même fixez-la sur votre bureau près de vos lecteurs de carte. A vous de voir ; le but est que votre patientèle puisse en prendre connaissance et bien sûr, la signe.

Le [SNPF](#) reste vigilant et est décidé à déployer tous les efforts nécessaires en rapport avec ses moyens pour défendre l'enfant et son pédiatre, la défense de l'un n'allant pas sans celle de l'autre.

Vous trouverez ensuite page 3 la réponse du CNP de pédiatrie au rapport de l'Igas.

Bonne lecture, et bonnes vacances sans doute pour certains d'entre vous mais... restez à notre écoute car les actualités professionnelles devraient être denses cet été !

D^r **Brigitte VIREY**
Présidente

D^r **Eric SELLAM**
Premier Vice-président

D^r **Anne PIOLLET**
Secrétaire générale

D^r **J.-François PUJOL**
Secrétaire g^{al} adjoint

MACSF
Le Sou Medical

VIE PROFESSIONNELLE | ÉPARGNE ET RETRAITE | EXERCICE EN GROUPE | VIE PRIVÉE | FINANCEMENT

**POUR MA RCP-PJ,
JE VEUX L'ASSUREUR
QUI A LA PLUS GRANDE
EXPÉRIENCE.**

RCP-PJ
Plus de 15 000 déclarations
de sinistres gérées par an.

3233 Service gratuit
+ prix appel macsf.fr

**Nous agissons toujours
dans votre intérêt.**

18_440 - 06/2018 - Crédit photo: Getty Images - Création: GBC&CO

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 431 - SAM - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX.



Protégeons nos enfants, sauvons la pédiatrie libérale
Signez la pétition !



<https://www.change.org/p/parents-protégeons-nos-enfants-sauvons-la-pédiatrie-libérale>

Le 24 juin 2021

Le Conseil National Professionnel de Pédiatrie a pris acte du rapport de l'Igas sur la pédiatrie et l'organisation des soins de santé de l'enfant en France. Ce rapport permet d'acter des points faisant consensus autour d'une évolution inévitable de la Pédiatrie dans notre pays.

Le CNP partage l'inquiétude exprimée dans ce rapport sur l'évolution démographique des pédiatres et des médecins généralistes dans les années à venir.

Le CNP se félicite de ce rapport riche et documenté mais ne donnant pas assez, à notre sens, la perspective que **le pédiatre soit le pivot de la prise en charge de la santé globale des enfants, aussi bien dans la dimension ambulatoire ou de prévention (PMI, médecine scolaire) que dans sa composante hospitalière.**

Le rapport souligne bien **les inégalités d'accès aux soins** sur l'ensemble du territoire français (métropole et ultra marin). Il évoque l'évolution de l'offre de soins à l'adéquation des besoins.

1) Le rôle essentiel du pédiatre ambulatoire dans le suivi des pathologies chroniques des populations pédiatriques à haut risque en tant que recours comme de soins primaires est bien confirmé par ce rapport. Le point majeur d'inquiétude du CNP de pédiatrie est l'absence d'affirmation dans ce document du maintien des pédiatres en premier recours dans le parcours de soins ambulatoires pour tous les enfants lorsque c'est possible. Le CNP de pédiatrie soutient le maintien de l'accès direct au pédiatre ambulatoire : ce point est essentiel.

Le CNP acte le nécessaire renforcement de la formation de nos collègues médecins généralistes à la santé de l'enfant, étape incontournable à leur intégration dans le schéma proposé.

Le développement de l'exercice des infirmiers puériculteurs en ambulatoire, en PMI et à l'hôpital avec une meilleure formation, un accès à l'exercice libéral dans le cadre de travail partagé avec les pédiatres dans des maisons de santé est une évolution positive.

L'ensemble des propositions pour le renforcement des compétences des formations des intervenants autour de la santé de l'enfant est un élément que le CNP approuve.

Évoluer vers des exercices pluri professionnels en développant par exemple des maisons de santé de l'enfant, au sein des CPTS autour d'un pédiatre référent est effectivement une procédure d'avenir. Les pédiatres sont favorables aux délégations de tâches (protocoles de coopération), d'autant plus qu'elles s'intègrent dans des centres multidisciplinaires.

2) Renforcer les mesures au profit de la santé scolaire et de la PMI est essentiel, compte tenu des populations précaires et en difficultés d'accès aux soins. Le CNP sera vigilant sur ces points.

3) Le rapport évoque les difficultés majeures et actuelles de la pédiatrie hospitalière, maintenir une offre de pédiatrie polyvalente associée à une pédiatrie spécialisée avec une gradation entre CH et CHU. La lourdeur de la permanence des soins en pédiatrie explique en partie la diminution d'attractivité de notre spécialité à l'ECN. Le CNP est dans une forte attente de perspectives d'amélioration pour la pédiatrie hospitalière.

La revalorisation conséquente de la tarification des actes (CCAM, NGAP, PMSI) est essentielle (ceci concerne tous les modes d'exercice, hospitalier comme libéral). Il est fondamental de proposer **des ratios suffisants d'effectifs paramédicaux**, en particulier infirmiers puériculteurs, auxiliaires de puériculture dans les services de pédiatrie et de chirurgie pédiatrique. Cela permettrait d'améliorer **la prise en charge des soins lourds et complexes et la qualité globale de la prise en charge des enfants** de 0 à 18 ans dans ces services.

4) Évoquer le renforcement de la coopération entre pédopsychiatrie et pédiatrie ainsi que les moyens de la pédopsychiatrie est fondamental. Le lien avec la chirurgie pédiatrique est intéressant mais soulève des problèmes de formation pour ce qui concerne en particulier l'anesthésie pédiatrique.

Les pédiatres doivent être partie prenante systématiquement de l'organisation régionale de l'accès aux soins en milieu hospitalier, sanitaire et médico-social.

Le CNP restera vigilant à la qualité des soins pour les enfants et adolescents dans le lien ville-hôpital.

Le CNP de Pédiatrie est prêt à participer à la poursuite des travaux proposés par ce rapport qui place le pédiatre comme le coordonnateur du parcours de santé des enfants et conforte le bon usage des ressources médicales.

P^r Robert COHEN, Président

D^r Pascal LE ROUX, Secrétaire général

Secrétariat général D^r Pascal LE ROUX - Secrétariat de médecine Pédiatrique - Groupe Hospitalier du Havre - B.P. 24 - 76083 LE-HAVRE - CEDEX
02 32 73 41 00 ou 06 88 06 31 77 - pascal.leroux@ch-havre.fr

Siège Social Secrétariat de la Société Française de Pédiatrie - Hôpital Necker Enfants Malades - 149 rue de Sèvres - 75015 PARIS
01 49 28 92 96 - sfp@sf-pediatrie.com